- Documents susceptibles de subir des modifications pour des raisons techniques ou architecturales.
  Les éléments d'équipement figurant en pointillé sont donnés à titre indicatif et ne sont pas fournis.
  Les cotes, les surfaces ainsi que la position des éléments techniques sont donnés sous réserve des impératifs de construction et des tolérances d'exécution.
  Les retombées, poutres, soffites, faux plafonds et canalisations ne sont pas tous représentés.
  L'aménagement des espaces verts est donné à titre indicatif, la SCI se réserve la possibilité d'apporter des modifications en fonction des contraintes techniques, issues de l'étude de l'ingénieur VRD (escaliers, rampe, enrochement, murs de soutien de terre, nivellement de terrain, talus, différe,ces de niveaux, réseaux, regards, collecteurs..)

MENTION: Pour le respect de la réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées, les dimensions et l'accès à l'unité de vie ne doivent pas être réduit et l'espace de manoeuvre situé derrière la porte palière doit être conservé.



